



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᑲ ᑭᑭᑦᑲᑦ ᑭ ᑕᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑦᑲᑦ



Rapport des activités 2022-2023

**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES (CCEBJ)**

1080, Côte du Beaver Hall, Bureau 1420
Montréal (Québec) H2Z 1S8

(514) 286-4400

info@ccej-jbace.ca

www.ccej-jbace.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et archives nationales du Québec

ISSN 2562-6612

Tables des matières

Liste des acronymes	I
Message du président	iii
Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)	iv
CONTEXTE	1
SOMMAIRE DES ACTIVITÉS	2
Initiatives provinciales	2
Initiatives fédérales	4
Autres initiatives émanant du CCEBJ	5
CONCLUSION	9
ANNEXES	10
Annexe 1 Activités selon les axes d'intervention	10
Annexe 2 Présentations faites auprès du CCEBJ	11
Annexe 3 Composition et réunions du CCEBJ	12
Annexe 4 États financiers	13

Liste des acronymes

AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada	MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois	MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
CCEBJ	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James	MPO	Ministère des Pêches et Océans
CCCPP	Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage	PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
COMEV	Comité d'évaluation	RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada	RNCan	Ressources naturelles Canada
ÉE	Évaluation environnementale	SIFÉE	Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale
GNC	Gouvernement de la Nation crie		
IAIA	International Association for Impact Assessment		



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom de tous les membres du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), j'ai le privilège de vous présenter le rapport des activités du comité pour l'année 2022-2023.

Cette année encore, le CCEBJ a poursuivi son travail de longue haleine dans des dossiers fondamentaux pour la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi par le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Au premier chef, les impacts des projets de développement, les activités minières, la foresterie, la conservation du caribou forestier, les changements climatiques et les effets cumulatifs.

Dans l'optique de favoriser l'efficacité de ses processus de prise de décision et de planification stratégique, le CCEBJ a aussi lancé deux importants chantiers de travail qui visent à consolider la capacité du comité à remplir son mandat dans le futur. À cette fin, la réalisation d'un portrait complet du régime législatif et réglementaire applicable dans le domaine de l'environnement sur le territoire visé par le chapitre 22 de la CBJNQ, projet mené en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, et l'élaboration du plan stratégique quinquennal 2023-2028 devraient porter leurs fruits dans un avenir prévisible.

De plus, après un hiatus pandémique de près de trois ans, le CCEBJ a repris la route en tenant sa rencontre trimestrielle de septembre 2022 dans la communauté crie de Waskaganish. Ce fut une belle occasion pour le comité de renouer le contact direct avec les enjeux environnementaux concrets qui sont au cœur de ses travaux. La visite du site de Smokey Hill aura été particulièrement marquante de ce point de vue. En plus d'obtenir de l'information de première main concernant les mesures d'atténuation

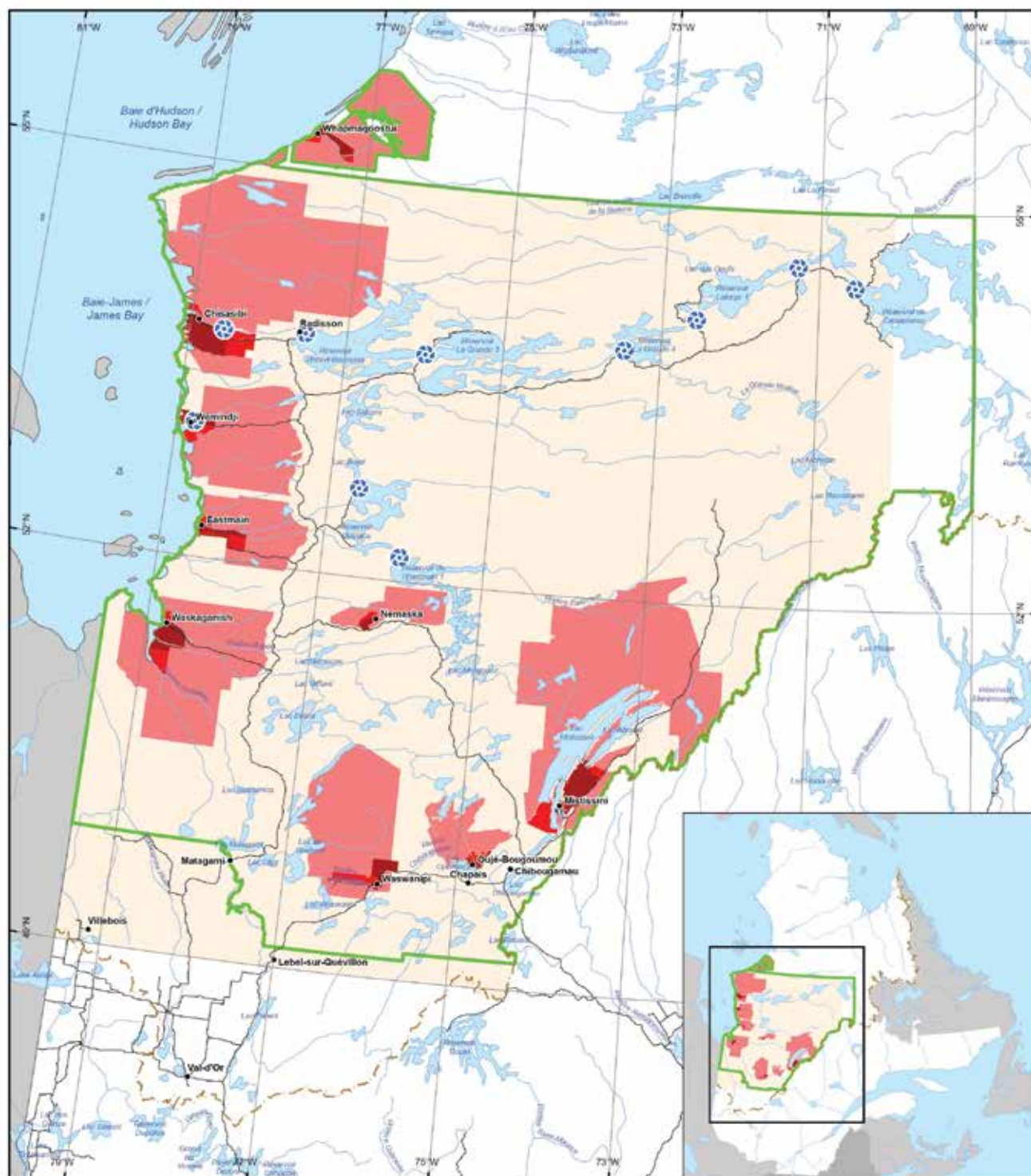
mises en place dans le cadre du projet hydroélectrique Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, les membres ont même eu la chance d'observer la pêche traditionnelle du cisco dans la rivière Rupert et la préparation des poissons récoltés par les Cris.





Le CCEBJ tient à remercier le Chef Clarke Shecapio et le Vice-Chef Samson Wischee pour avoir pris le temps de rencontrer le comité lors de son passage à Waskaganish. Il souhaite aussi remercier tous les membres de la communauté pour leur hospitalité, leur accueil chaleureux, la succulente bernache et l'inoubliable cisco frais.

Finalement, l'année qui se termine aura vu plusieurs collaborateurs chevronnés quitter le CCEBJ. À cet égard, la contribution de Mme Suzie Boudreau, qui a fait partie de la délégation fédérale de décembre 2019 à septembre 2022, est digne de mention. Membre de longue date de la partie crie, Mme Kelly Leblanc a aussi quitté ses fonctions en octobre 2022, marquant ainsi la fin d'un engagement tout à fait exemplaire envers le comité. Enfin, M. Graeme Morin, analyste au secrétariat du CCEBJ pendant plus de 13 ans, a annoncé son départ en mars 2023. En rétrospective, l'érudition, l'efficacité et le professionnalisme dont il aura fait preuve au cours de toutes ces années n'auront eu d'égal que son inébranlable courtoisie. Au nom de tous les membres du CCEBJ, je tiens à remercier M. Morin ainsi que ses deux collègues du secrétariat du comité, Mme Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive, et Mme Eva Wolf, agente de secrétariat, pour l'excellence de leur travail, leur grande patience et leur dévouement indéfectible envers la mission unique en son genre du CCEBJ.

Alexandre-Guy Côté
Président

Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)



-  Centrale hydroélectrique / Hydroelectric power station
-  Convention de la Baie James et du Nord québécois / James Bay Northern Quebec Agreement and North-eastern Quebec Agreement
-  Territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social / Territory covered by the environmental and social protection regime ¹
-  Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James / Eeyou Istchee James Bay Regional Government ²

Terres de catégorie / Categories of lands

-  IA Cri / Cree
-  IB Cri / Cree
-  II Cri / Cree

¹ Le limite sud du territoire d'application tel que définie sur la carte n'est pas reconnue par les cri. / The Crees do not recognize the southern limit of the regime.

² Le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James exclut les municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami. / The territory covered by the regional Government excludes the municipalities of Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon and Matagami.

Note: Cette carte n'a aucune portée légale et ne doit pas être utilisée pour définir des limites officielles. / This map is for consulting purposes only and should not be used for defining official boundaries.
 Projection: Lambert Conformal Conic, NAD83
 Sources: NRCan CanVec 5M & 15M, MERN SDA 20K
 Credits: Environment and Remedial Works Department, CNG
 Date: 2020-08-05



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
 James Bay Advisory Committee on the Environment
 ᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱ ᐱᐱ

CONTEXTE

Le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social ayant comme objectif de réduire les impacts négatifs du développement touchant le territoire d'application du chapitre 22 (ci-après « le Territoire ») ou ayant des répercussions sur l'environnement, la faune ainsi que les droits et intérêts des Cris. Les processus établis en vertu du chapitre 22 visent, entre autres, à protéger les droits et garanties prévus par le régime de chasse, pêche et piégeage du chapitre 24 de la CBJNQ. Ainsi, les lois et règlements sur l'environnement et le milieu social ainsi que le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social doivent permettre un développement cohérent et compatible avec ces objectifs.

Forum officiel et privilégié établi par le chapitre 22 de la CBJNQ, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), composé de membres nommés par les parties crie, fédérale et provinciale, étudie et surveille la mise œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le Territoire ([voir carte p. iv](#)). Le CCEBJ analyse les enjeux pouvant affecter l'environnement ou les communautés du Territoire, conseille les gouvernements concernant l'élaboration de politiques, de lois et de règlements, et facilite le dialogue entre les parties prenantes. Cela, en vue d'assurer la protection des droits des Cris et de l'environnement duquel ils dépendent, dans le respect des principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ.

Les activités, les recommandations et les conseils du CCEBJ sont guidés par les principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ et sont élaborés en fonction des résultats attendus pour chacun des quatre axes d'intervention issus du plan stratégique 2018-2023 :

1. Modernisation et optimisation du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et sur le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ ;
2. Renforcer les partenariats stratégiques du CCEBJ avec le milieu ;
3. Accroître la connaissance et la diffusion des enjeux environnementaux et sociaux liés au Territoire ;
4. Assurer la cohérence entre les initiatives d'aménagement et de planification territoriale et le régime du chapitre 22.

Le plan stratégique 2018-2023 est disponible sur le site Internet du CCEBJ à <https://cceb-jbace.ca/images/documents/about/CCEBJ-Plan-Stratgique-2018-2023-FINAL.pdf>

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Initiatives provinciales

Examen des plans d'aménagement forestier intégré tactiques

Le CCEBJ peut étudier et commenter, avant leur sanction ministérielle, les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) couvrant le Territoire. Ce dossier récurrent est une spécificité du mandat du comité. L'examen porte sur plusieurs sujets importants pour le Territoire (p. ex. les ressources fauniques, l'accès au Territoire) afin de favoriser l'amélioration des processus de planification et d'aménagement forestier. En préparation pour l'examen des PAFIT 2023-2028, le CCEBJ a tenu un atelier au mois d'avril 2022 auquel ont assisté ses membres et des représentants d'organisations externes. L'objectif de l'atelier était d'échanger sur les paramètres de l'examen précédent afin d'évaluer la nécessité de les modifier pour le prochain exercice.

À la suite de l'atelier, les paramètres d'examen ont été légèrement modifiés avant d'être formellement adoptés en août 2022. Au cours de l'automne 2022, le CCEBJ a mandaté une firme externe pour réaliser l'examen des plans qui lui ont finalement été transmis par le MRNF le 15 novembre 2022. Le 21 février 2023, avant l'échéance de la période de 90 jours octroyée par le MRNF pour fournir des commentaires, le CCEBJ a envoyé son rapport final contenant cinq recommandations et six opportunités d'amélioration à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Les échanges lors de l'atelier d'avril ont également soulevé un questionnement quant au rôle du CCEBJ dans le dossier. Les discussions se sont poursuivies lors de l'examen

et les membres se pencheront sur la question au cours des prochains mois.

Loi sur les mines – autorisations pour les activités d'exploration

Le CCEBJ a été interpellé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre de l'élaboration du règlement pour la mise en œuvre des nouvelles autorisations pour les travaux d'exploration minière prévues à la suite de l'adoption du projet de loi 102 – Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission. Les membres ont eu des discussions avec des représentants du ministère à quelques reprises afin d'avoir plus d'informations et de précisions au sujet de ces nouvelles autorisations, notamment sur les seuils, les activités nécessitant des autorisations et les camps. À la suite de ces échanges, le CCEBJ a soumis des commentaires préliminaires afin de saluer la mise en place d'une nouvelle autorisation et d'appuyer la réflexion du ministère lors de la rédaction de la modification réglementaire. Ces commentaires portaient sur : la nécessité de favoriser le dialogue entre les parties ; la concordance avec le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévu au chapitre 22 de la CBJNQ ; la détermination et l'imposition des conditions concernant l'atténuation des impacts ; les activités d'exploration qui nécessiteraient la nouvelle autorisation, et ; les camps d'exploration et l'utilisation de machinerie lourde. Au mois de mars 2023, les membres ont été informés que le MRNF

tiendrait une série de consultations sur le développement harmonieux de l'activité minière qui devraient inclure des discussions sur les nouvelles autorisations. Le CCEBJ participera à ces activités au cours du printemps 2023.

Caribou forestier

En mars 2022, la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards a été mise sur pied afin de rencontrer, entre autres, les communautés autochtones ainsi que les parties prenantes concernées pour leur présenter deux scénarios à l'étude afin de favoriser l'autosuffisance de l'espèce et pour entendre leurs points de vue à cet égard. Le CCEBJ a été invité à soumettre des commentaires dans le cadre des travaux de la Commission. En mai 2022, le comité a fait parvenir une lettre dans laquelle il soulignait un certain nombre de considérations importantes dont la Commission devrait tenir compte à son avis: le respect du statut spécial de participation des Cris prévu à la CBJNQ; l'accès facile à l'information pertinente pour les comités d'évaluation et d'examen; les liens à considérer entre la planification du développement et la planification du rétablissement du caribou; le besoin d'une évaluation ou d'une approche régionale coordonnée. Le comité ajoutait que le gouvernement du Québec devrait prioriser à terme une mise en œuvre de mesures de rétablissement élaborées de concert avec

les intervenants locaux, adaptées à la réalité régionale et qui respectent les dispositions de la CBJNQ. De plus, selon le comité, une évaluation régionale de l'habitat du caribou forestier devrait également être entreprise afin de fournir des perspectives éclairées sur les effets cumulatifs et sur les impacts des changements climatiques qui affectent actuellement et qui devraient affecter l'espèce dans le futur.

Projet d'omnibus réglementaire

Au cours de l'hiver 2023, le CCEBJ a été invité à participer à la préconsultation et à la consultation sur le projet d'omnibus réglementaire du MELCCFP visant à apporter des ajustements faisant suite aux modifications législatives introduites par le chapitre 8 des lois de 2022 ainsi qu'à modifier plusieurs règlements pris en vertu principalement de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans sa lettre du 31 mars 2023 au MELCCFP, le comité a souligné la qualité de la documentation fournie aux parties prenantes mais a mentionné qu'il ne commenterait pas le projet d'omnibus. Les modifications projetées étant de nature technique, elles représentaient des précisions et des corrections assurant une concordance entre les lois et règlements ou concernant des règlements n'ayant pas vocation à s'appliquer sur le Territoire ou ne cadrant pas avec le mandat du CCEBJ.





Initiatives fédérales

Loi sur les pêches

Depuis de nombreuses années, le CCEBJ est engagé dans les discussions concernant la révision et la mise en œuvre de la Loi sur les pêches. Au cours de l'année 2022-2023, le CCEBJ a participé à la deuxième vague de mobilisation menée par Pêches et Océans Canada (MPO). Dans un premier temps, en juillet 2022, le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires concernant les ébauches d'énoncés de position « La gestion de la mort du poisson (par des moyens autres que la pêche) en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi sur les espèces en péril » et « La gestion des installations et structures existantes visées par la Loi sur les pêches et la Loi sur les espèces en péril ». Dans sa lettre, le comité recommandait au MPO d'inclure de l'information complémentaire sur les « déclencheurs » de la consultation en vertu de la législation fédérale sur le territoire assujéti à la CBJNQ, sur le rôle du MPO et sur les procédures de consultation. Le comité rappelait également qu'il avait produit dans le passé un document d'orientation dans le cadre des auto-évaluations de projets sur les terres assujéties au chapitre 22 de la CBJNQ en vertu de la Loi sur les pêches et un guide relatif à la participation du public.

En décembre 2022, le CCEBJ a aussi commenté l'ébauche de l'Énoncé de position pour la considération des effets cumulatifs en soutien à la prise de décision en vertu de la Loi sur les pêches. Deux recommandations ont alors été soumises au MPO : réviser l'énoncé en offrant une brève explication de ce qui constitue la « prise en compte des effets cumulatifs » et de quelle façon cette responsabilité sera liée à l'obligation du ministre de s'assurer que les projets proposés ne causent pas la mort indue de poissons ou la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat, et ; inclure un bref paragraphe explicatif dans l'énoncé pour clarifier son utilisation dans le contexte du Règlement sur les autorisations relatives à la protection du poisson et de son habitat. De plus le CCEBJ a partagé quelques suggestions concernant les informations qui devraient être précisées dans l'énoncé de position.

Finalement, en février 2023, le CCEBJ a commenté l'ébauche du Cadre national pour la désignation, l'établissement et la gestion des zones d'importance écologique. Dans un premier temps, le comité a rappelé l'importance que le cadre tienne compte du régime de protection de l'environnement et du milieu social prévu au chapitre 22 de la CBJNQ, du régime de chasse, de pêche et de piégeage prévu au chapitre 24 de la CBJNQ

et des droits des Cris en matière de récolte faunique et d'accès continu aux ressources. Dans un deuxième temps, le comité a insisté qu'il était essentiel de veiller à ce que la consultation et la participation des acteurs régionaux et locaux soient des éléments centraux du processus envisagé dans le cadre national. En conclusion, le CCEBJ a soulevé au MPO que le cadre actuel ne précisait pas comment il entendait collaborer avec d'autres juridictions pour mettre en œuvre le régime des zones d'importance écologique et a encouragé le ministère de préciser ses intentions directement dans le cadre, dans un esprit de collaboration.

Caribou forestier

Lors de la réunion de juin 2022 du CCEBJ, un représentant d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a présenté aux membres les responsabilités du ministère en vertu de la Loi sur les espèces en péril visant à protéger le caribou forestier et son habitat. Peu après cette rencontre, le CCEBJ a reçu une requête d'ECCC au sujet des mesures législatives visant le Territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ qui pourraient contribuer à la protection du caribou boréal et/ou de son habitat essentiel. Dans sa réponse, le comité a rappelé dans un premier temps que la CBJNQ avait été conclue dans un esprit de collaboration entre les parties fédérale, provinciale et crie et que celles-ci devaient respecter les dispositions et les mécanismes qui y étaient prévus. Le comité soulignait aussi que toute action de protection de l'habitat d'une espèce ayant un impact potentiel significatif sur le Territoire, notamment sur l'accès et les usages, devait être élaborée et mise en œuvre en respectant les mécanismes mis en place par la CBJNQ, ses ententes complémentaires, les autres ententes conclues entre les parties applicables sur le Territoire, les comités, les organisations et les structures décisionnelles déjà existantes. Enfin, une liste des interventions du CCEBJ et des rapports d'experts produits au fil des années dans ce dossier a également été transmise à ECCC en guise de réponse.

À noter que, tout au cours de l'année, le CCEBJ a également participé à certaines activités organisées par ECCC dans le dossier du caribou, notamment en assistant aux rencontres de la table ronde ECCC-Premières Nations sur le caribou boréal.

Stratégie canadienne sur les minéraux critiques

Le 29 août 2022, le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires à Ressources naturelles Canada (RNCAN) dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques. Ces commentaires ont été le fruit de la réflexion du comité découlant des échanges avec le Centre d'excellence des minéraux critiques de RNCAN et de la révision du document de travail et des questions précises soumises au public par le ministère. Ces commentaires concernaient plus particulièrement les enjeux relatifs à l'accélération du développement et de la simplification des processus réglementaires pour faciliter ce développement, l'utilisation d'infrastructures existantes dans une perspective de développement durable, ainsi que la réconciliation avec les peuples autochtones. En somme, le CCEBJ soulignait que la Stratégie et toute simplification des processus réglementaires qui en résulterait devraient être coordonnées avec les initiatives provinciales, régionales et locales déjà en cours sur le Territoire. Toutes les modifications réglementaires devaient aussi respecter les dispositions applicables de la CBJNQ. De plus, le CCEBJ rappelait qu'il était primordial que l'exploitation des ressources minérales se fasse dans le respect de l'environnement et que ce développement n'affecte pas l'accès au Territoire pour les communautés.

Autres initiatives émanant du CCEBJ

Changements climatiques

À la suite de la publication du rapport d'Ouranos intitulé État des connaissances relatives aux changements climatiques et à l'adaptation dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James commandé par le CCEBJ et publié en 2018, un premier feuillet d'information et de vulgarisation des faits saillants du rapport a été complété en décembre 2022. Celui-ci

présente des informations sur les impacts des changements climatiques dans le Territoire. Il est disponible sur le site Internet du CCEBJ.

En mars 2023, le CCEBJ a tenu un atelier sur les changements climatiques auquel ont participé des représentants des gouvernements du Canada, du Québec et de la Nation crie. L'objectif principal était le partage d'informations sur les initiatives de chaque ordre de gouvernement afin d'identifier les pistes d'action potentielles pour le CCEBJ. L'atelier a également permis aux participants d'échanger entre eux et d'explorer les synergies et collaborations potentielles.

Caribou forestier

En plus des actions décrites dans les sections précédentes, le CCEBJ a présenté en mars 2023 un atelier sur la conservation du caribou forestier sur le territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ. Tenue en présence de représentants des gouvernements du Canada et de la Nation crie impliqués dans le dossier, ceux du gouvernement du Québec n'ayant malheureusement pas pu participer, cette activité avait pour but de favoriser les discussions sur les développements récents et les initiatives à venir. L'activité a permis au comité d'identifier des pistes de collaboration possibles et de recueillir des informations qui lui permettront de bien se préparer à la publication de la stratégie québécoise pour la conservation du caribou forestier. La stratégie devrait normalement lui être soumise pour commentaire au cours de l'été 2023.

Effets cumulatifs

Depuis plusieurs années, le CCEBJ s'intéresse à la prise en compte des effets cumulatifs lors de l'élaboration de lois, règlements, politiques et programmes qui ont une incidence sur le Territoire. Au cours de l'année 2022-2023, les membres ont identifié quatre domaines d'action potentielle dans ce dossier: les données, la planification régionale, les directives et la politique régionale; l'objectif étant d'émettre des recommandations pour

chacun des quatre domaines. Une stratégie a été élaborée et approuvée pour le premier domaine d'action, soit les données, et des discussions préliminaires se sont aussi tenues en préparation de sa mise en œuvre. L'élaboration de la stratégie au sujet de la planification régionale a débuté au cours de l'hiver 2023.

Élaboration du plan stratégique 2023-2028

Le développement du plan stratégique quinquennal pour 2023-2028 a été un dossier d'une grande importance pour le CCEBJ cette année. Les travaux ont débuté durant l'été 2022 par l'élaboration d'un calendrier de travail puis par l'évaluation des résultats du plan 2018-2023. À la suite d'une rencontre préparatoire entre les membres en août 2022, un atelier de travail s'est tenu en marge de la réunion de septembre 2022 à Waskaganish afin de débiter l'élaboration du nouveau plan stratégique. À cette occasion, le calendrier de travail a été validé et un sous-comité a été mis sur pied pour le mettre en œuvre. Les membres ont aussi discuté de la vision, de la mission et des valeurs du comité qui devraient être reflétées dans le plan stratégique quinquennal. Ils en ont aussi profité pour adopter formellement l'énoncé de vision et de valeurs du CCEBJ. Lors de la réunion de novembre 2022, la version longue de l'énoncé de mission du comité a finalement été adoptée en plénière, la version courte ayant été adoptée en 2021.

Forts de leur nouveau mandat, les membres du sous-comité se sont rencontrés régulièrement au cours de l'automne 2022 et de l'hiver 2023 pour développer, dans un premier temps, un tableau synthèse présentant les axes d'intervention et les objectifs du plan, incluant des indicateurs et des cibles pour chaque objectif. Ils ont également développé un document qui contient les éléments qui serviront d'introduction au plan. Le sous-comité a présenté l'avancement des travaux aux réunions de novembre 2022 et de mars 2023 afin de recueillir les commentaires des membres. Le nouveau plan stratégique 2023-2028 devrait normalement être officiellement adopté au printemps 2023.



Portrait législatif et réglementaire

Au cours de l'automne 2022, le CCEBJ a mandaté une chercheure de l'Université de Sherbrooke afin de dresser le portrait législatif et réglementaire du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ, tel que créé par les lois et règlements fédéraux, provinciaux, locaux et la CBJNQ. L'objectif principal étant de dégager un état de la situation et d'alimenter la réflexion du CCEBJ.

Ce portrait permettra de mieux comprendre la dynamique entre les lois et règlements qui s'appliquent sur le Territoire, aidant ainsi le CCEBJ à mieux définir les enjeux lors de l'évaluation de la pertinence de s'intéresser à un dossier. Dans les cas où le comité est invité à émettre des commentaires ou formuler des recommandations, il sera plus facile de connaître les interactions potentielles de ses prises de position avec la législation et la réglementation déjà en place. Le portrait législatif et réglementaire pourra également être utile pour les gouvernements et les promoteurs de projets.

La chercheure et son étudiant ont fait une présentation sur leurs résultats préliminaires lors de la réunion de novembre 2022. Le

rapport a été déposé en février 2023. Il sera révisé par le comité au cours de l'hiver et sera publié une fois adopté par les membres. Une stratégie de diffusion des résultats est également en cours d'élaboration afin de communiquer les informations contenues dans le rapport aux intervenants clés.

Représentation externe

En mai 2022, l'analyste du CCEBJ a participé à la conférence annuelle du International Association for Impact Assessment (IAIA) dont le thème était « Confiance dans l'analyse d'impact : Politiques, partenariats et participation du public » (traduction interne du CCEBJ). Cette conférence a permis d'explorer les pratiques de diverses juridictions dans le domaine de l'évaluation d'impact, la prise en compte des effets cumulatifs, la participation publique et les savoirs traditionnels.

La 225e réunion du comité s'est tenue à Waskaganish, en septembre 2022. À cette occasion, les membres ont eu la chance de visiter le site de Smokey Hill, lieu culturellement important pour les Cris, et de rencontrer des gens de la communauté. Par la suite, les membres ont rencontré le Chef Clarke Shecapio et le Vice Chef



Samson Wischee. Ce fut l'occasion de faire mieux connaître le rôle du CCEBJ et d'écouter les préoccupations du Chef et de la communauté au sujet de divers enjeux, notamment le nettoyage de sites contaminés, l'accès au logement et la protection de l'environnement.

À la fin du mois de mars 2023, la directrice exécutive du CCEBJ a participé au colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE). En plus d'avoir pu y rencontrer pour la première fois plusieurs intervenants dans le domaine de l'évaluation environnementale (ÉE), ce fut l'occasion pour elle de renforcer les liens existants avec les représentants de divers ministères, dont le MELCCFP, l'AEIC et RNCan. Lors de l'événement, la directrice a également fait une présentation sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ et sur le CCEBJ. La présentation a suscité beaucoup d'intérêt et a généré plusieurs conversations avec les participants au

colloque. Le CCEBJ désire offrir à nouveau ce genre de présentation dans le futur, les praticiens en ÉE n'ayant pas tous une connaissance approfondie de la procédure et du régime de protection établis par la CBJNQ.

Travail du secrétariat

En plus des activités spécifiques décrites dans ce rapport, le CCEBJ a continué d'effectuer un travail continu de vigie afin d'identifier les dossiers qui pourraient être d'intérêt pour le comité et les membres. Basé sur une revue quotidienne de la Gazette officielle du Québec, la Gazette du Canada, les infolettres, les communiqués, les médias traditionnels et les médias sociaux, cet exercice permet au secrétariat du CCEBJ d'être rapidement en mesure d'évaluer la pertinence d'un dossier et les liens avec le mandat du CCEBJ. Au cours de l'année, un outil interne a aussi été développé pour favoriser la prise de décision simplifiée quant à l'implication du comité dans les initiatives gouvernementales qui lui sont présentées pour considération.

CONCLUSION

L'année qui se termine a été marquée par un retour progressif à la normale après deux ans de pandémie. Les rencontres en personne et les voyages ayant repris, les réunions ont retrouvé un rythme plus dynamique - particulièrement celle tenue sur le Territoire - et les occasions d'entretenir et d'étendre le réseau de contacts du CCEBJ se sont multipliées.

D'importants projets internes ont été entrepris au cours de l'année, notamment la réalisation du portrait législatif et réglementaire, qui devrait être complété en 2023-2024, et l'élaboration du prochain plan stratégique quinquennal. Dans ses relations avec les intervenants externes, l'examen des PAFIT, les activités de mobilisation en lien avec la Loi sur les pêches et le dossier

du caribou forestier ont retenu l'attention des membres, en plus des autres initiatives gouvernementales mentionnées dans le présent rapport.

L'année 2023-2024 s'annonce tout aussi stimulante. Elle permettra au CCEBJ de poursuivre la mise en œuvre de son mandat tout en demeurant une référence incontournable pour les questions qui touchent le régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ lors de l'élaboration des lois, règlements et politiques par les gouvernements du Canada, du Québec et de la Nation crie.

ANNEXES

Annexe 1: Activités selon les axes d'intervention

Axe d'intervention	Activité
Modernisation et optimisation du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et sur le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ.	<ul style="list-style-type: none">- Loi sur les mines – autorisations pour les activités d'exploration- Projet d'omnibus réglementaire – gouvernement du Québec- Stratégie canadienne sur les minéraux critiques- Effets cumulatifs
Renforcer les partenariats stratégiques du CCEBJ avec le milieu.	<ul style="list-style-type: none">- Participation à la conférence du IAIA- Rencontre avec le Chef et des représentants de la communauté de Waskaganish- Participation au SIFÉE
Accroître la connaissance et la diffusion des enjeux environnementaux et sociaux liés au Territoire.	<ul style="list-style-type: none">- Publication du feuillet d'information sur les changements climatiques- Portrait législatif et réglementaire- Présentation sur le chapitre 22 dans le cadre du SIFÉE
Assurer la cohérence entre les initiatives d'aménagement et de planification territoriale et le régime du chapitre 22.	<ul style="list-style-type: none">- Examen des PAFIT- Caribou forestier- Stratégie canadienne sur les minéraux critiques

Annexe 2: Présentations faites auprès du CCEBJ

Présentation de	Date	Sujet
Cédric Paître, ECCC	16 juin 2022	Point d'information relativement aux responsabilités d'ECCC en vertu de la LEP pour protéger l'espèce et son habitat
Catherine Choquette, Université de Sherbrooke Charles Gauthier, Université de Sherbrooke	30 novembre 2022	Rapport préliminaire – Portrait législatif et réglementaire du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ)
Edith Bourque, MELCCFP Nadine Roy, MELCCFP Michèle Tremblay, MELCCFP	30 novembre 2022	Projets de connaissances des eaux souterraines dans l'Eeyou Istchee à Eastmain et Chisasibi
Marc Dunn, CCEBJ Tina Petawabano, GNC Alexandra Valentin, MPO	30 novembre 2022	Plan de gestion de l'esturgeon jaune
Cédric Paître, ECCC	21 mars 2023	Progrès pour le rétablissement du caribou boréal sur le territoire de la Baie-James
Nadia Saganash, GNC	21 mars 2023	Caribou boréal dans Eeyou Istchee
Yves Thériault, RCAANC	21 mars 2023	L'action climatique du Canada en matière de changement climatique et Programmes liés aux changements climatiques de RCAANC
Catherine Gauthier, MELCCFP Marie-Hélène Tremblay, MELCCFP	21 mars 2023	Présentation de la Direction des affaires autochtones du MELCCFP
Julie Veillette, MELCCFP Matthew Wadham- Gagnon, MELCCFP	21 mars 2023	Mise à jour sur les initiatives du Plan pour une économie verte 2030 touchant le territoire de la Baie James
Pernilla Talec, GNC	21 mars 2023	Les initiatives pour les changements climatiques du GNC

Annexe 3 : Composition et réunions du CCEBJ

Composition du CCEBJ

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation Crie

Marc Dunn, Conseil SYM Consulting Inc.
Kelly LeBlanc, GNC (jusqu'en
septembre 2022)

Melissa Saganash, GNC
Flora Weistche, GNC (jusqu'en août 2022)

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Vanessa Chalifour, MELCCFP
Manon Cyr, Ville de Chibougamau

Brigitte Goulet, MELCCFP
Mélanie Savoie, MRNF, vice-présidente

Membres nommés par le gouvernement du Canada

Suzie Boudreau, MPO (jusqu'en
septembre 2022)
Alexandre-Guy Côté, ECCC, président

Elisabeth Gill, AEIC
Madeleine Green, RCAANC

Membre d'office

Yves Raymond, CCCPP

Secrétariat

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Graeme Morin, analyste en environnement (jusqu'en mars 2023)
Eva Wolf, agente de secrétariat

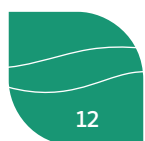
Composition des sous-comités

La liste des sous-comités du CCEBJ et leur composition peut être consultée à l'adresse suivante: www.ccebj-jbace.ca/fr/a-propos-de-nous

Réunions du CCEBJ

Le comité a tenu quatre rencontres en 2022-2023 :

224 ^e réunion	Hybride (Québec et visioconférence), 16 juin 2022
225 ^e réunion	Waskaganish, 15 septembre 2022
226 ^e réunion	Hybride (Montréal et visioconférence), 30 novembre 2022
227 ^e réunion	Hybride (Québec et visioconférence), 22 mars 2023



Annexe 4: États financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2023

(Non audité – voir l'avis au lecteur*)

REVENUS

Subvention MELCC	
Secrétariat du CCEBJ	331 000 \$
Secrétariat du COMEV	30 000 \$
Revenus d'intérêt	3 \$

Total des revenus **361 003 \$**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	249 476 \$
Frais de déplacement	16 900 \$
Assurances	570 \$
Loyer (espaces à bureau)	30 637 \$
Télécommunications	2 703 \$
Cotisations, affiliations et congrès	1 093 \$
Traduction	3 800 \$
Reprographie	5 927 \$
Frais de messagerie et de poste	125 \$
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	10 959 \$
Formation	0 \$
Frais de site Internet	444 \$
Honoraires professionnels	1 365 \$
Honoraires de consultation	20 512 \$
Frais de mise en œuvre du plan stratégique	6 523 \$
Étude des plans d'aménagement forestier	36 935 \$
Intérêts et frais de banque	401 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	833 \$
Affectation – étude des plans d'aménagement forestiers	(20 000 \$)
Affectation – projets spéciaux	(2 332 \$)
Sous-total CCEBJ	370 637 \$
Frais de secrétariat du COMEV	30 000 \$

Total des dépenses de fonctionnement **400 637 \$**

* Les états financiers et l'avis au lecteur, réalisés par RUEL GARNEAU INC., Société de comptables professionnels agréés, peuvent être fournis sur demande.

